

Direction des Affaires Culturelles
Service Cinéma
CQ/EM/PP/FH

**DECISION PRISE EN APPLICATION
DES DISPOSITIONS EDICTEES
PAR LES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

N°2022/104

Objet :

Culture – Mon Ciné : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le collège Henri Wallon qui permet au collège Henri Wallon d'acheter à Mon Ciné des places de cinéma, sous la forme de contremarques « Collège Henri Wallon », au tarif Junior en vigueur pour l'année 2022-2023

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal à M. le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 10 permettant à M. le Maire de décider l'aliénation de gré-à-gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Vu la délibération cadre de la politique culturelle 2020-2026 prise en Conseil Municipal du 26 janvier 2021,

Vu la délibération N°23 du 14 décembre 2021 fixant l'évolution de la tarification de la billetterie de Mon Ciné à compter du 5 janvier 2022,

Considérant que cet achat de places sous forme de contremarques « Collège Henri Wallon » par le collège Henri Wallon permet à celui-ci d'offrir aux collégiens de l'établissement une place de cinéma au tarif Junior (-16 ans) à Mon Ciné, valable jusqu'au 30 juin 2023,

Considérant l'intérêt pour le cinéma Mon Ciné de l'achat de places de cinéma par le collège Henri WALLON dans l'objectif de promouvoir l'activité cinéma,

Considérant à cet effet, « la convention » (telle qu'annexée à la présente) concrétisant ce partenariat avec le collège Henri WALLON pour l'achat de places de cinéma pour l'année scolaire 2022-2023,

Pour ces motifs :

Le Maire de la ville de Saint-Martin-d'Hères,

DECIDE

De signer la convention concrétisant ce partenariat pour l'achat par le collège Henri Wallon de places de cinéma sous la forme de contremarques « Collège Henri Wallon » au tarif Junior en vigueur, valables jusqu'au 30 juin 2023.

DIT

Que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe Cinéma.

Fait le 07 NOV. 2022

Maison communale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 73 73

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire



Pour le Maire,
Michelle VEYRET
La 1^{ère} Adjointe,